

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
6 – 2023 / N°1**

SEANCE du 12 DECEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour :13 Abstention : 0
Date de la convocation : 05/12/2023

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, MANENT Corinne, LASSAGNE Cécile,

Absents : CARMICHAEL Benoit donne procuration à Hervé ANDEOL
LAMBERT Daniel donne procuration à Christelle ROUZET
VIAL Anne- Claire

Objet : Participation aux frais inhérents au poste de maître E :

Depuis septembre 2019 un poste de maître E a été créé sur le secteur par l'Education Nationale. Le maître E est rattaché à l'école de ST GERVAIS SUR ROUBION et intervient sur douze écoles : Cléon d'Andran, La Bâtie Rolland, La Laupie, Marsanne, Puygiron, Puy St Martin, Rochefort en Valdaine, Roynac, St Gervais sur Roubion, St Marcel les Sauzet, Sauzet, La Touche. Il intervient à la demande des enseignants des classes CP, CE1 et CE2 qui ont des élèves en difficultés en mathématiques et en français. Il a besoin de matériel pour pouvoir travailler les différentes notions.

Pour l'année scolaire 2023/2024, six communes souhaitent participer : St Gervais, La Laupie, Puy St Martin, le Sivos de la valdaine, Sauzet et Cléon soit un budget de 240 €.

Monsieur le Maire propose d'appeler les fonds de chaque commune.

De plus, le maire met à disposition de la maître E son bureau deux demi-journées par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** d'acheter du matériel pour la maître E pour 240 € pour l'année scolaire 2023/2024.
- **Autorise** le maire à émettre un titre de recette de 40 € aux communes concernées.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 13/12/2023

Le Maire,
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 13/12/2023
Et de la réception en Préfecture le 13/12/2023

Le Maire